Transmettre à ses enfants : la stratégie précède la fiscalité

Publié le : 24/07/2026

Auteur : Florent Belon

Transmettre un patrimoine à ses enfants amène presque toujours la même préoccupation : réduire la fiscalité qui pèsera sur eux. Cette entrée en matière mérite d'être reformulée. La fiscalité d'une transmission découle de la stratégie retenue, et non l'inverse. Comprendre cette logique change la manière d'aborder chaque décision, de la première donation jusqu'à l'organisation d'un patrimoine professionnel.

Réduire la fiscalité, une conséquence plutôt qu'un objectif

La fiscalité de la transmission résulte directement des choix opérés en amont : la nature des actifs transmis, le rythme retenu et l'organisation familiale déterminent ensemble le niveau d'imposition final. Une stratégie construite autour des besoins réels de la famille conduit naturellement à une fiscalité maîtrisée. Une stratégie construite en premier lieu autour de la fiscalité produit, à l'inverse, des choix parfois rigides, difficiles à ajuster lorsque la situation familiale évolue.

Prenons l'exemple d'un couple disposant d'un patrimoine mixte : une résidence secondaire, un portefeuille de valeurs mobilières et une entreprise dirigée par l'un des deux parents. Optimiser isolément chaque actif sur le plan fiscal aboutit à une accumulation de dispositifs distincts, parfois redondants. Transmettre son patrimoine comme un ensemble cohérent permet, à l'inverse, d'arbitrer entre les objectifs

réellement poursuivis : maintenir un contrôle sur l'entreprise, constituer un capital disponible pour l'enfant qui n'y participe pas, préserver la résidence secondaire pour l'usage familial. La fiscalité s'améliore alors comme un effet de cette cohérence, plutôt que comme une fin recherchée pour elle-même.

Des leviers fiscaux qui gagnent à être articulés

Le droit fiscal français offre plusieurs leviers pour transmettre un patrimoine de son vivant : l'abattement renouvelable applicable aux donations, le démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété, l'assurance-vie hors succession, ou encore la donation-partage qui fige la valeur des biens au jour de l'acte. Chacun de ces outils répond à une logique propre et s'adapte à un type d'actif ou à une configuration familiale particulière. Notre guide complet sur la transmission de patrimoine détaille le fonctionnement de chacun de ces dispositifs.

Le sujet qui mérite une attention particulière est l'articulation entre ces outils, davantage que la connaissance de chacun pris isolément. Un démembrement mal calibré sur un bien immobilier complique parfois une donation-partage ultérieure. Une assurance-vie mise en place sans réflexion sur la désignation des bénéficiaires déséquilibre parfois la répartition prévue par ailleurs. C'est cette mise en cohérence, plus que la multiplication des dispositifs, qui distingue une transmission réellement préparée.

L’équité entre enfants se mesure en valeur

La question de l’équité entre enfants revient dans presque toutes les réflexions de transmission. Elle est souvent traitée comme une question d’égalité arithmétique : donner la même somme, transmettre la même part de chaque actif. Cette approche convient lorsque les enfants se trouvent dans des situations comparables. Elle trouve ses limites lorsque l’un d’eux reprend une entreprise familiale, qu’un autre exprime un besoin de liquidités pour un projet immobilier, ou qu’un troisième réside à l’étranger sous une fiscalité différente.

Dans ces configurations, l’équité se construit autour de la valeur transmise à chaque enfant et de sa pertinence pour lui, plutôt qu’autour de l’identité stricte des actifs reçus. Cette distinction change concrètement la manière de répartir un patrimoine, en particulier lorsqu’une entreprise familiale entre en jeu.

Patrimoine professionnel et patrimoine privé, deux volets à articuler

Lorsque le patrimoine familial comprend à la fois une entreprise et des actifs privés, la question se pose de traiter la transmission de façon unique ou de distinguer les deux volets. La réponse dépend largement de la structure juridique de l'entreprise. Une entreprise détenue directement se transmet selon des règles différentes d'une entreprise logée dans une holding, en particulier lorsque cette holding remplit les conditions d'une holding animatrice, un statut qui ouvre l'accès à des dispositifs de transmission spécifiques comme le Pacte Dutreil.

Dans la majorité des situations, les deux volets restent liés par la personne du dirigeant et par l'équilibre global recherché entre les héritiers, tout en appelant des outils distincts. La partie professionnelle mobilise des mécanismes propres à la transmission d'entreprise, tandis que la partie privée reste gouvernée par les outils classiques de donation et d'assurance-vie. Une réflexion menée séparément sur chaque volet, puis réconciliée dans une vision d'ensemble, permet des arbitrages posés plutôt que précipités.

Cas concret : transmettre une entreprise en préservant l'équilibre familial

Un couple dirige une entreprise familiale et souhaite la transmettre à sa fille, qui y travaille depuis dix ans, tandis que son fils a construit une carrière indépendante du groupe familial. Répartir strictement à parts égales la valeur de l'entreprise entre les deux enfants placerait la fille en situation d'indivision avec un frère extérieur à l'activité, une configuration susceptible de fragiliser la gouvernance de l'entreprise dans la durée.

La stratégie retenue a consisté à transmettre les titres de l'entreprise à la fille, tout en constituant pour le fils un capital de valeur équivalente, logé dans une assurance-vie alimentée progressivement sur plusieurs années. Chaque enfant reçoit une valeur comparable, sous une forme adaptée à sa situation propre. La fille conserve la pleine gouvernance de l'entreprise, le fils dispose d'un capital mobilisable selon ses propres projets, et l'équité entre les deux enfants repose sur la valeur transmise plutôt que sur l'identité des actifs reçus.

Le bon moment pour construire une stratégie de transmission

Une stratégie construite sur ces principes gagne à être engagée tôt. Plus la réflexion commence en amont, plus les arbitrages entre les enfants, entre le patrimoine professionnel et le patrimoine privé, ou entre les différents leviers fiscaux disposent de marge pour s’ajuster à l’évolution de la situation familiale. Un accompagnement patrimonial permet de construire cette cohérence dès le départ, plutôt que de l’assembler après coup à partir de décisions prises isolément.